

# Chantal Guittet

## DÉPUTÉE DU FINISTÈRE

LETTRE N°29 • MES ACTIVITÉS DE DÉCEMBRE 2015



### La loi Santé : un texte majeur de cette législature !



Le Jeudi 17 Décembre, nous avons adopté définitivement un texte important de cette législature : **le projet de loi Santé, porté par la Ministre Marisol Touraine.**

**Lutter contre les renoncements aux soins, renforcer les politiques de prévention, consolider les acteurs de terrain et penser la santé de demain :** voilà les objectifs ambitieux de ce texte.

Cette loi est porteuse de nombreuses avancées pour la santé publique et l'organisation de notre système de soins. Elle aura un impact concret sur l'amélioration de la vie de tous.

À l'occasion de l'adoption définitive, **je voudrais revenir sur plusieurs mesures importantes du texte** qui ont pu susciter débats et polémiques.

#### ► Pour la première fois, la prévention est au cœur de notre système de santé

La loi prévoit l'organisation **d'un parcours éducatif de santé**, de la maternelle au lycée. Elle crée de nouveaux outils pour **lutter contre le tabagisme, améliorer l'information nutritionnelle** sur les emballages alimentaires, **combattre l'alcoolisation excessive** des jeunes, encourager le **dépistage des infections sexuellement transmissibles** et renforcer la réduction des risques chez les usagers de drogues.

**La désignation d'un médecin traitant, pour les enfants de 0 à 16 ans**, pour suivre régulièrement leur état de santé, permettra d'identifier le plus tôt possible les signes précurseurs de l'obésité, les troubles de l'apprentissage ou les conduites addictives.

#### ► La loi recentre le système de santé sur les soins de proximité

**Le projet de loi engage le "virage ambulatoire"** que les professionnels demandent depuis longtemps. Dans cette perspective, il encourage le **développement d'une médecine de proximité**, facilite l'accès aux soins avec la **généralisation du tiers payant**, améliore l'information des usagers sur l'offre de soins de proximité, crée un numéro d'appel national de garde, donne aux professionnels de santé les outils pour assurer un suivi efficace de leurs patients et renforce le service public hospitalier.

#### ► Le renforcement des droits et de la sécurité des patients

Le projet de loi crée **de nouveaux droits concrets pour les patients**. Parmi ces mesures, il est important de citer **l'instauration d'un droit à l'oubli** pour les anciens malades de certaines pathologies lourdes et de nouvelles mesures pour rendre effectif **l'accès à l'IVG** sur l'ensemble du territoire.

Pour **faire progresser la démocratie sanitaire**, les usagers seront associés au fonctionnement des agences sanitaires de santé.

Grâce à **l'action de groupe**, les **patients pourront se défendre collectivement** face à certains préjudices subis dans le domaine sanitaire.

#### ► Le tiers-payant généralisé

**Le tiers-payant sera une réalité pour tous les assurés d'ici Novembre 2017.** À l'heure où les comportements de renoncement aux soins pour raisons financières demeurent trop importants, nous ne pouvons rester impuissants. **La généralisation du tiers-payant est une avancée sociale majeure qui permettra à des millions de personnes de pouvoir se soigner correctement sans craindre les fins de mois difficiles.**

**Les députés ont apporté des garanties aux médecins libéraux, pour que cette mesure ne nuise en rien à l'exercice de leur fonction.** Le texte prévoit un rapport établi par les caisses nationales d'assurance maladie et les organismes complémentaires qui précisera les modalités opérationnelles du fonctionnement simple et sécurisé du tiers-payant généralisé.

Si les questions posées par les médecins sont évidemment légitimes, s'il faut leur apporter la meilleure réponse possible, et la caisse nationale d'assurance maladie est en train d'y travailler avec les complémentaires santé, ces craintes ne sauraient servir de prétexte à une remise en cause complète du tiers-payant.

Il appartient maintenant de suivre la mise en œuvre effective de ce texte ambitieux et ce sur l'ensemble du territoire.

Mais il est d'ores et déjà certain qu'une **étape importante a été franchie dans l'organisation de notre système de soins, pilier de notre République, qui ne saurait qu'être sociale comme le disait très justement Jaurès...**

### Mes travaux parlementaires ont porté sur :

► **Le Projet de loi de Finances pour 2016 :** j'ai cosigné plusieurs amendements tendant à augmenter le financement de l'aide au développement, et des amendements pour l'exonération fiscale des installations de méthanisation agricole (adoptés). J'ai soutenu les amendements demandant la transparence fiscale pour les grandes sociétés (reporting public), rejetés.

► **La Proposition de loi pour la protection de l'enfant :** j'ai défendu un amendement visant à interdire les tests osseux. Malgré la mobilisation des député(e)s de gauche, cette mesure d'interdiction n'a pas été retenue.

► **La Proposition de loi contre le système prostitutionnel**

► **Le Projet de loi Santé :** J'ai déposé des amendements pour le marquage des produits alimentaires et sur la dénutrition des personnes âgées.



Au Brooklyn Chest Hospital, en Afrique du Sud

### Sommet mondial sur la Tuberculose

J'ai participé au **Sommet mondial contre la Tuberculose** qui réunissait des parlementaires du monde entier et des professionnels de santé, à Cap Town (Afrique du Sud). Ce sommet a pour objectif de dégager des priorités communes pour lutter contre la tuberculose dans le monde et poursuivre la recherche et la mise au point des nouveaux outils, diagnostics et vaccins nécessaires pour éliminer cette maladie.

À l'issue de cette manifestation, co-présidée par le **parlementaire britannique Nick Herbert et le Ministre sud-africain de la santé, le Dr Aaron Motsoaledi**, nous avons unanimement **approuvé le plan mondial "Halte à la tuberculose 2016-20"** qui oriente les pays, les partenaires et les donateurs dans l'établissement de mesures prioritaires en vue d'éradiquer ce fléau.

### Le 24 janvier, 14 heures place la liberté !

**Le collectif Vent Debout, regroupant les salariés du Crédit Mutuel Arkéa, vous invite à les rejoindre à Brest, Place de la Liberté, pour défendre l'emploi et le maintien des centres de décision en région.**

**VENT  
DEBOUT**  
POUR L'EMPLOI



**Une nouvelle équipe en place, pour une Bretagne en mouvement !**



@Emmanuel Pain

Les 6 et 13 décembre derniers, les Bretonnes et les Bretons ont voté pour renouveler les 83 conseillers régionaux de Bretagne.

En Finistère comme dans les autres départements bretons, la majorité des citoyens ont choisi de renouveler leur confiance à Jean-Yves Le Drian et son équipe pour gérer la région.

Dans la cinquième circonscription, Sylvaine Vulpiani (réélue), conseillère régionale du pays de Morlaix (Plouescat), Laurence Fortin (réélue) dans le pays de Landerneau, et Olivier Le Bras (élu), défendent les dossiers de notre territoire.

Je me réjouis, bien sûr, de cette confiance renouvelée à la gauche bretonne. Néanmoins, je prends acte aussi du fort niveau d'abstention et du vote de colère qui s'est exprimé, en particulier dans certains territoires ruraux.

Les opportunités et les défis restent nombreux dans notre région : soutenir les filières liées à la Glaz économie, réussir la transition énergétique et écologique, améliorer les parcours professionnels de formation, favoriser l'équilibre entre tous les territoires bretons, les désenclaver en développant toutes les mobilités...

La situation des agriculteurs en particulier est très préoccupante et doit mobiliser toute notre énergie. Jean-Yves Le Drian, dans son discours d'installation du Conseil régional, a donné le cap : "L'action engagée dans le cadre de la nouvelle alliance et du Plan agri-agro du Pacte d'avenir devra être accentuée avec force pour permettre la réussite de la métamorphose engagée de ces secteurs qui restent et doivent demeurer notre premier avantage comparatif".

Aux côtés des conseillers régionaux, nouvellement élus, je suivrai ces dossiers avec la plus grande vigilance.



**J'ai interrogé le gouvernement sur :**

- l'exclusion des retraités non imposables du bénéfice de l'avantage fiscal pour l'emploi à domicile
- la figuration du nom de personnalités non-candidates sur les bulletins de vote



**Le Gouvernement m'a répondu sur :**

- l'éligibilité au crédit d'impôt des chaudières à condensation
- la reconnaissance de l'État palestinien



**Sur le terrain, avec mon équipe, j'ai rencontré :**

#### ► Des acteurs institutionnels :

- Les élus et habitants de Tréglonou lors de la cérémonie des vœux
- Les élus et habitants de Plouescat lors de l'inauguration des aménagements de la rue Leclerc
- Les sapeurs-pompiers de Landerneau et de Plouescat à l'occasion de la sainte Barbe.
- Les élus du conseil municipal du Relecq-Kerhuon lors du conseil municipal.



@Photo JY Bihan

Plouescat, inauguration - aménagements rue Leclerc



#### ► Des acteurs économiques et sociaux :

- Le président Jean Ellouët et le directeur Michel Jézéquel de l'association Don Bosco
- Le collectif Vent Debout pour l'emploi des salariés du groupe CMB-Arkéa
- Le président du groupe CMB-Arkea Jean-Pierre Denis
- Les agriculteurs lors de l'assemblée générale de la FDSEA du canton de Landivisiau à Bodilis

Avec le collectif Vent Debout (CMB Arkéa)

#### ► Des acteurs associatifs et habitants :

- Les adhérents de l'Office des Retraités de Brest lors de la présentation de la loi de l'adaptation de la société au vieillissement.
- Les membres de l'association Cézon
- Les représentants de l'association des veufs et veuves du Finistère
- Les étudiants et partenaires russes de l'Université de Bretagne Occidentale
- Les bénévoles et les spectateurs du Championnat de Bretagne de cyclo-cross à Kerlouan.



Réunion avec l'ORB à Brest, sur la loi d'adaptation de la société au vieillissement



Championnat de Bretagne de cyclo-cross à Kerlouan.



### À l'Agenda de janvier

- Projet de loi pour une République numérique
- Proposition de loi sur la protection de l'enfant
- Projet de loi sur la maîtrise de l'immigration
- Proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel

#### PERMANENCE PARLEMENTAIRE

28, Rue du Général de Gaulle • 29260 Lesneven  
Tél. 02 98 00 99 81 • Fax 02 98 00 11 26  
contact@chantalguittet29.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

#### ASSEMBLÉE NATIONALE

126, Rue de l'Université • 75355 Paris 07 SP

Collaborateurs : L'administration générale est assurée par Christine Kermarec. Marion Maury Finetti s'occupe des demandes individuelles et institutionnelles (syndicats, associations, collectivités). Pauline Spinasse suit les travaux législatifs à Paris.

